



BULLETIN OFFICIEL
NUMERO 12
DU 28 SEPTEMBRE 2020
COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 28 Septembre 2020

Membres Présents : MM. SERRE - BENOIT – STEFANINI – RIPPERT – MANIERE – GUIGUE – BENALI – ALLIO – BERTHELOT – ABOU KHALIL – BOUVERAT. MMES MACARIO – GARCIA – RAOUX.

Excusés : MM. FOURNIER - MAKHECHOUCHE – SARDO – GHZAL ;

Assiste : M. SALIH (Directeur Administratif)

-BUREAU EXECUTIF

Le Comité de Direction nomme le nouveau Bureau Exécutif pour cette mandature 2020-2024

- M. David FOURNIER, Président
- M. Christophe BENOIT, Trésorier
- M. Jean-Claude STEFANINI, Secrétaire Général
- M. Michel SERRE, Vice-Président
- Mme Roselyne MACARIO, Vice-Présidente
- M. Jean-Paul MANIERE, Vice-Président
- M. Etienne RIPPERT, Membre

-TRESORERIE

Considérant que les compétitions se sont arrêtées brutalement à la date du 13 mars 2020
Considérant que face à la crise que traverse le pays, le District Grand Vaucluse se doit de prendre les décisions qui s'imposent, avec pour objectif premier celui d'agir dans l'intérêt supérieur du Football et dans l'intérêt général des clubs

Considérant que selon l'article 18 des statuts de la F.F.F., le Comité de Direction « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements », et que selon l'article 3 des Règlements Généraux de la F.F.F., le Comité de Direction « peut, en application de l'article 18 des Statuts, prendre toute mesure modificative ou dérogatoire que dicterait l'intérêt supérieur du football »

Considérant que les prélèvements restants correspondants aux droits fixes des championnats n'ont pas été prélevés sur les relevés de clubs

Considérant qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet, depuis le confinement lors de la saison dernière

Le Comité de Direction réunit en séance hebdomadaire décide à l'unanimité de n'effectuer aucun prélèvement sur les mois de Mars, Avril et mai 2020 afin d'aider financièrement les clubs.

Cela représente environ 30.000€ d'aide envers les clubs.

Concernant le Relevé Mensuel des clubs

Le 1^{er} prélèvement était programmé en septembre 2020

Compte tenu des difficultés financières que peuvent rencontrer les clubs, le Comité de Direction décide de reporter cette 1^{ère} échéance au 10/10/2020

-REFERENTS DE PROXIMITE

Voici les nouveaux référents de proximité (Ex Secteur) qui sont à la disposition des clubs pour toute question administrative, financière, réglementaire ou autres ainsi que pour tout problème d'intempéries (Terrains)

SECTEUR SUD



SERRE Michel
Tél. : 07.60.73.27.91

BONNIEUX FC - LACOSTE NUS - GORDES - PAYS D'APT - GOULT ROUSSILLON - JS APT



ALLIO Bernard
Tél. : 06.62.31.82.51

CHEVAL BLANC - CAVAILLON ARC - CAVAILLON PHENIX – LES VIGNERES FC - CALAVON - OPPEDE MAUBEC.



MANIERE Jean-Paul
Tél. : 06.76.06.21.06

CADENET LUBERON- CUCURON- PERTUIS- TOUR D'AIGUES - VILLELAURE- ES SUD LUBERON

SECTEUR BOUCHES DU RHONE



GARCIA Elodie
Tél. : 06.64.23.19.84

MOURIES - MAUSSANE - - MAILLANE - - ST JEAN DU GRES - TARASCON FC - TARASCON SC - BARBENTANE - BOULBON FC - ST ETIENNE DU GRES - ST REMY



BENOIT Christophe
Tél. : 06.15.94.36.76

MOLLEGES - EYRAGUES - EYGALIERES - CHATEAURENARD - ROGNONAS - AUREILLE - GRAVESON.



RIPPERT Etienne
Tél. : 06.20.69.17.21

VAL DURANCE - SAINT ANDIOL - PLAN ORGON- CABANNES CO - CABANNES FC - NOVES - PALUDS DE NOVES.

SECTEUR CENTRE



MAKHECHOUCHE Youcef
Tél. : 06.10.03.38.10

AVIGNON US - AVIGNON CFC - AVIGNON AC - AVIGNON OUEST - AVIGNON FRANCO TURQUE - BARTHELASSE - LES ANGLES -VILLENEUVE - MISTRAL ACADEMIE



BERTHELOT Alain
Tél. : 06.30.59.46.64

CAUMONT- MORIERES - MONTFAVET - LE THOR - GADAGNE SC - SAINT SATURNIN LES AVIGNON - ISLE BC - LE PONTET AC VEDENE – ALTHEN



MATHILDE Raoux
Tél. : 06.72.21.61.18



SARDO Nicolas
Tél. : 06.80.73.95.74

BEDARRIDES - ENTRAIGUES US - ENTRAIGUES FC - LE PONTET GD AVIGNON 84 -
SORGUES - VELLERON - MONTEUX O - MONTEUX FC - TRAVAILLAN - SAINT
DIDIER/PERNES ESP

SECTEUR NORD



MACARIO Roselyne
Tél. : 06.13.50.16.04

COURTHEZON - CARPENTRAS - CAROMB - DENTELLES - E AUBUNE - LORIOLE - SERRES
CARPENTRAS - SARRIANS - VENTOUX SUD



STEFANINI Jean-Claude
Tél. : 06.86.49.12.50

CAMARET - CADEROUSSE - JONQUIERES - ORANGE GRES - ORANGE FC - VIOLES



BOUVERAT Jean-Luc
Tél. : 06.32.35.64.16

BOLLENE RB - BOLLENE FOOT - LAPALUD - PIOLENC - MONDRAGON - MORNAS -
CAIRANNE



GHZAL Choukry
Tél. : 06.10.14.58.85

AUTRE PROVENCE - MIRABEL - MALAUCENE - NYONS - RASTEAU - ST ROMAIN -
SAHUNE - VAISON LA ROMAINE - LES MINOTS DU VASIO - VAISON FOOT FEMININ



BEN ALI Garid
Tél. : 07.79.31.33.06

BOUCHET - COMTAT VENAISSAIN - PROVENCE RC - RICHERENCHES - SERIGNAN -
VISAN - VALREAS

-NOMINATION COMMISSIONS

Le Comité de Direction nomme les commissions suivantes :

MEDICALE

- ABOUKHALIL Mickaël (Président)**
- RIOU Michel**
- DUBAYLE Philippe**
- IMBEAULT François**
- GOUDENEGE Didier**
- PEYRE Joël**
- CLARIOT Max**
- MARGUERON Alain**
- PANKAERT Mathieu**
- NICOLAS Jean-Christophe**

JEUNES

- NICOLAS Aline**

FEMININES

- RAOUX Mathilde (Présidente)**
- BES Erick**
- BRIEU Denis**
- ZANDOMENEGHI Oscar**
- RAIGE VERGER Clément**
- COLOMBI Marie-Christine**
- CHAULIAGUET Lucie**

SENIORS

- BARRERA Raphaël**

FOOT D'ANIMATION

- BAYO David**

LICENCE A POINTS

- BERTHELOT Alain**
- BENOIT Christophe**
- SERRE Michel**

DISCIPLINE

- SEMPERE Alain**

-ENTENTE

Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre :

1/Le club de JONQUIERES SC et VIOLES AS dans les catégories U14, U16 et U19
Après analyse de ces demandes, et sous réserve d'obtenir 4 licenciés par équipes, le Comité de Direction valide ces ententes. Le Comité de Direction rappelle à titre d'information et afin d'être en règle avec le statut des jeunes, que chaque club devra détenir 8 licenciés dans cette catégorie.
Ces ententes évolueront sous le nom de JONQUIERES SC

2/Le club de ST DIDIER PERNES et le FC PERNES FEMININ dans les catégories U15F et U18F

Après analyse de ces demandes, et sous réserve d'obtenir 4 licenciés par équipes, le Comité de Direction valide ces ententes. Le Comité de Direction rappelle à titre d'information et afin d'être en règle avec le statut des jeunes, que chaque club devra détenir 4 licenciés dans cette catégorie. Ces ententes évolueront sous le nom de ST DIDIER PERNES ESP

3/Le club de MOLLEGES FC et PLAN D'ORGON US dans la catégorie U15

Après analyse de cette demande, et sous réserve d'obtenir 4 licenciés par équipe, le Comité de Direction valide cette entente. Le Comité de Direction rappelle à titre d'information et afin d'être en règle avec le statut des jeunes, que chaque club devra détenir 8 licenciés dans cette catégorie. Cette entente évoluera sous le nom de MOLLEGES FC

Ces demandes sont transmises à la Ligue Méditerranée

-SECTIONS SPORTIVES

Le Comité de Direction reçoit une demande d'aide financière des différents collèges concernant les sections sportives pour la saison 2019-2020

A ce titre, le Comité de Direction décide de renouveler la même aide que les saisons précédentes, à savoir 10€ par élève ayant intégré cette section sportive « **Option Football** »

-Collège Barbara Hendricks (ORANGE)

22 élèves x 10€ = 220€

-Collège Marcel Pagnol (PERTUIS)

22 élèves x 10€ = 220€

-Collège Roumanille (AVIGNON)

58 élèves x 10€) 580€

-Collège Paul Gauthier (CAVAILLON)

20 élèves x 10€ = 200€

-Collège St Gabriel (VALREAS)

19 élèves x 10€ = 190€

-LITIGE CLUBS

Pour faire suite à la rencontre DU 19/01/2020 ayant opposé le club **d'ENTRAIGUES US** à **JONQUIERES SC** en D3 Séniors, des dégradations de vestiaires ont eu lieu de la part du club de **JONQUIERES SC**

Le Club recevant, **ENTRAIGUES US** a alors saisi la commission de discipline afin que le club de **JONQUIERES SC** puisse régler les frais de réparation.

Considérant que ce litige est toujours en suspens et n'a pas été traité en temps utile et qu'il y a lieu de le résoudre alors que tous les éléments sont en possession du club de **JONQUIERES SC**

Par ces motifs, le Comité de Direction décide de débiter le club visiteur sur le prochain relevé la somme correspondante aux réparations (facture justificative fournie par le club recevant) et créditer le club recevant

-RAPPEL FMI

Le Comité de Direction tient à rappeler à l'ensemble des clubs que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire dans les compétitions suivantes :

-SENIORS MASCULINS (Coupes et Championnat)

-SENIORS et JEUNES FEMININES (Coupes et Championnat)

-JEUNES MASCULINS (Coupes et Championnat)

La FMI devra être envoyée si possible dès la clôture par l'officiel ou bien dans les 48h00 suivant la rencontre

En cas d'impossibilité de réaliser la FMI, le club recevant devra obligatoirement fournir une feuille de match papier

Par la suite, la vérification des licences doit s'effectuer via l'application FOOTCLUBS COMPAGNON

Les clubs ainsi que les officiels devront rédiger un rapport sur les causes de la non-réalisation de la FMI et être envoyé au District Grand Vaucluse

-PEREQUATION ARBITRAGE

Un rappel sur les différentes compétitions concernées par la péréquation arbitrage (Frais d'arbitres réglés par le District) :

-D1-D2-D3-D4 SENIORS MASCULINS

-COUPES Séniors MASCULINS (Gd Vaucluse + Espérance + Roumagoux + Ulysse Fabre)

-U19D1 – U17D1 et U15D1 MASCULINS

Pour toutes les autres compétitions, les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Article 45 du Statut de l'Arbitrage :

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1^{er} juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

LISTE ARRÊTÉE AU 10 SEPTEMBRE 2020 DES CLUBS
BENEFICIAINT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON
2020/2021

AUTRE PROVENCE RC

AVIGNON AC – U18 R1

CADEROUSSE US – D4 SENIOR 2

CAMARET AS – U19 D2

CARPENTRAS FC

CAUMONT FC – D2

CAVAILLON ARC – U16 R2

ENTRAIGUES US – D1

ISLE BC – U17 D1

LE PONTET GRAND AVIGNON US 84 –
U17 R

MONDRAGON SC – D2

MONTFAVET SC – D1

SORGUES ESP – D2

ST ETIENNE DU GRES FC

VALREAS US

VELLERON O. – D3

LECTURE DU COURRIER

[CDOS](#)

- Nous transmettant un mail sur le Forum Sport et Développement Durable

Lu et transmis.